

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n°2024/02/01-18-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 1<sup>er</sup> février 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés et notamment l'article 19.1,

**Considérant** la proposition du Président de l'établissement de désigner en qualité de représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs :

- Madame Laurence MOURET,
- Monsieur Erwan TRANVOUEZ,
- Monsieur Julien FROMONOT,
- Madame Pascale BRANDT-POMARES
- Madame Julie SOUHAMI

**Considérant** que les susnommés satisfont aux conditions statutaires susvisées requises,

**Considérant** la proposition du Président de l'établissement de désigner en qualité de représentant des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue inscrits dans l'établissement Madame Louna COMBY,

**Considérant** que Madame Louna COMBY, satisfait aux conditions statutaires susvisées requises,

**Considérant** la proposition du Président de l'établissement de désigner en qualité de représentant personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, Madame Emmanuelle ROSA,

**Considérant** que Madame Emmanuelle ROSA satisfait aux conditions statutaires susvisées requises,

### DECIDE :

#### OBJET : Election du Bureau de l'Université

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

APPROUVE la désignation de Madame Laurence MOURET, Monsieur Erwan TRANVOUEZ, Monsieur Julien FROMONOT, Madame Pascale BRANDT-POMARES, Madame Julie SOUHAMI en qualité de représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs.

#### **Article 2 :**

APPROUVE la désignation de Madame Louna COMBY en qualité de représentant des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue inscrits dans l'établissement.

**Article 3 :**

APPROUVE la désignation de Madame Emmanuelle ROSA en qualité de représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques.

**Article 4 :**

La durée du mandat des membres du Bureau est de quatre ans pour les représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs et des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques.

**Article 5 :**

La durée du mandat du représentant des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue inscrits dans l'établissement est de deux ans.

**Cette délibération est adoptée avec 29 voix favorables, 3 voix défavorables et 3 abstentions.**

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Membres présents : 31

Membres représentés : 4

Fait à Marseille le 1<sup>er</sup> février 2024

**Eric BERTON,**  
Président d'Aix-Marseille Université

